

UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA BOUAKE - COTE D'IVOIRE
DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

“SIFOE”

LA REVUE D'HISTOIRE, D'ARTS ET D'ARCHÉOLOGIE
DE BOUAKE-COTE D'IVOIRE



**Volume 25
Juin 2026**

Revue électronique
ISSN 2313-2647

Site : <https://sifoe.fr/>
Courriel : revuesifoe@gmail.com
Adresse : 01 BP V 18 BOUAKE 01



ADVANCED SCIENCE INDEX

[ICC-0802](#) / Adresse de la revue internationale (IJA) :  IJA.ZONE/2313379322647

Image de la couverture : Statuette baoulé joueur de tambour
Sculpture ancienne, collection privée (années 50/60)
www.artafrica.fr

SIFOE, N° 25, JUIN 2026
Revue électronique spécialisée en Histoire, Archéologie et Arts
Université Alassane Ouattara-Côte d'Ivoire
revuesifoe@gmail.com
Éditeur : Presses Universitaires de Bouaké (PUBK)
ISSN 2313-2647

SIFOE

Revue électronique
ISSN 2313-2647



ADVANCED SCIENCE INDEX

<https://journal-index.org/index.php/asi/article/view/37932>

Dépôt légal N°20430 du 13 novembre 2023
Quatrième trimestre 2023

SIFOE, N° 25, JUIN 2026
Revue électronique spécialisée en Histoire, Archéologie et Arts
Université Alassane Ouattara-Côte d'Ivoire
revuesifoe@gmail.com
Éditeur : Presses Universitaires de Bouaké (PUBK)
ISSN 2313-2647

SIFOE
Revue d'Histoire, d'Arts et d'Archéologie de Bouaké
CÔTE D'IVOIRE

Revue indexée par Advanced Science Index
<https://journal-index.org/index.php/asi/article/view/37932>

N° 25
Premier semestre 2026

SIFOE, N° 25, JUIN 2026

Revue électronique spécialisée en Histoire, Archéologie et Arts

Université Alassane Ouattara-Côte d'Ivoire

revuesifoe@gmail.com

Éditeur : Presses Universitaires de Bouaké (PUBK)

ISSN 2313-2647

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur : Pr LATTE Egue Jean Michel

Directeur adjoint : Pr SANGARÉ

Souleymane

Rédacteur en chef : Pr BEKOUIN Tanoh

Raphaël

Secrétaire de rédaction :

Pr M'BRAH Kouakou Désiré

Secrétaires adjoints de rédaction :

Pr GOLE Koffi Antoine

Pr BAMBA Mamadou

Responsable technique : Dr YEO

Mitanhantcha

Responsables de la diffusion :

Dr KOUAME Bernard

Dr KRA Antoine

Trésorière : Dr ESSOH Nome Rose De

Lima épouse SORO

Trésorière adjointe : Dr AGOH Florentine

épouse KOUASSI

Web Master : Dr KOUAKOU Sanguen

COMITE SCIENTIFIQUE

Pr Simon Pierre EKANZA, Professeur titulaire, Doyen honoraire.

Pr Nicoué GAYIBOR, Professeur titulaire, Université de Lomé (Togo).

Pr Ferdinand Tiona OUATTARA, Directeur de recherches, Université Félix Houphouët Boigny-Abidjan.

Pr Bamba SEKOU, Directeur de recherches, Université Félix Houphouët Boigny-Abidjan.

Pr Félix IROKO, Professeur titulaire, Université d'Abomé Calavi-Cotonou (BENIN)

Pr Aka KOUAME, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët Boigny-Abidjan.

Pr René Kouamé ALLOU, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët Boigny-Abidjan

Pr Ousseynou FAYE, Professeur titulaire, Université Cheik Anta Diop de Dakar (Sénégal).

Pr Alpha GADO, Professeur titulaire, Université de Niamey (Niger)

Pr Hugues MOUCKAGA, Professeur titulaire, Université Omar Bongo de Libreville (Gabon).

Pr Egue Jean Michel LATTE, Professeur titulaire, Université Alassane OUATTARA de Bouaké.

Pr Yao KOUASSI, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët Boigny-Abidjan.

Pr Willy Moussa BANTENGA, Professeur titulaire, Université de Ouagadougou (Burkina-Faso).

Pr Moustapha GOMGNIMBOU, Directeur de recherches, Université de Ouagadougou (Burkina-Faso).

Pr Emmanuel DROIT, Maître de conférences, Université de Rennes 2.

Dr Jean Noël LOUCOU, Professeur associé, Université Félix Houphouët Boigny-Abidjan.

COMITE DE LECTURE SCIENTIFIQUE

Pr ALLOU Kouame René

Pr BANTENGA Willy Moussa

Pr DROIT Emmanuel

Pr FAYE Ousseynou

Pr GADO Alpha

Pr GOMGNIMBOU Moustapha

Pr KOUAME Aka

Pr KOUASSI Yao

Pr LATTE Egue Jean Michel

Pr MOUCKAGA Hugues

Pr YAO Bi Gnagoran

Pr SEKRE Gbodje Alphonse

Pr SANGARE Souleymane

Pr KOUASSI Kouakou Siméon

Pr CAMARA Moritié

Pr BAMBA Mamadou

Pr BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob

Pr GOLE Koffi Antoine

Pr BEKOUIN Tanoh Raphaël

Pr M'BRAH Kouakou Désiré

Dr/MC KOUAKOU N'Dri Laurent

Dr/MC KAMARA Adama

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Le département d'histoire de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké publie une nouvelle revue scientifique, intitulée "SIFOE". Cette revue électronique sollicite des articles sur l'histoire de la Côte d'Ivoire, de l'Afrique et du monde entier. Les langues de publication de la revue sont le français et l'anglais.

• Condition de publication

La revue n'accepte que des articles originaux qui n'ont pas été publiés dans une autre revue, qui ne comportent pas des emprunts de quelque nature que ce soit qui serait susceptible d'engager la responsabilité du département. Les articles sont soumis au comité de lecture qui décide de leur publication ou non. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs. Aucun manuscrit ne sera rendu. Les auteurs conserveront donc un double de leur article.

Les normes qui suivent ont été révisées pour être conforme aux nouveaux textes adoptés par le CTS Lettres et sciences humaines lors de sa 38e session des consultations des CCI, tenue à Bamako du 11 au 20 juillet 2016.

• Présentation des manuscrits

Les auteurs sont invités à soumettre par voie électronique des manuscrits de 3000 à 6000 mots (au maximum 16 pages) saisis sous logiciel, **format Word (Arial Narrow 12 pour le texte et 10 pour les notes de bas de page, Interligne simple).**

Un projet de texte, soumis à évaluation, doit comporter un titre, la signature (Prénom(s) et NOM (s) de l'auteur ou des auteurs, l'institution d'attache), l'adresse électronique de (des) auteur(s), le résumé en français (250 mots), les mots-clés (cinq), le résumé en anglais (du même volume), les keywords (même nombre que les mots-clés). Le résumé doit synthétiser la problématique, la méthodologie et les principaux résultats.

Les noms scientifiques et les termes locaux dans le texte devront être mis en italique (*Adansonia digitata*). Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, des façons suivantes :

- (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et de l'Auteur, année de publication, pages citées) ;
 - Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et de l'Auteur (année de publication, pages citées).
- Exemples :
- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) »
 - Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- **Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :**

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socioculturelle et de civilisation traduisant une impréparation socio-historique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakit, 1985, p. 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, les pages (p.) des articles pour une revue.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{de} éd.).

Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple :

Bibliographie

AMIN Samir, 1996, Les défis de la mondialisation, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, Qu'est-ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, L'homme moderne et son éducation, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », Diogène, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, Violence technologique et développement. La question africaine du développement, Paris, L'Harmattan.

Pour les travaux en ligne ajouter l'adresse électronique (URL).

Les envois dans le texte se feront en notes en bas de page. Les notes en bas de page se présenteront en numérotation continue.

Les illustrations (tableaux, graphiques, schémas, cartes, photos) doivent être numérotés (numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré). La source est indiquée (centrée) au-dessous de l'élément (Taille 10). Il est important que ces éléments d'illustration soient d'abord annoncés, ensuite insérés, et enfin commentés dans le corps du texte.

Le non-respect des normes éditoriales peut entraîner le rejet d'un projet d'article.

• Correspondance

Toute correspondance sera adressée à l'administration de la revue "SIFOE" au département d'histoire de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké.

01 BP V 18 BOUAKE 01

E-mail: revuesifoe@gmail.com

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous les pays.

© Copyright : SIFOE

Presses Universitaires de Bouaké (PUBK)

SOMMAIRE

ARCHEOLOGIE

1. **TOURE Gninin Aïcha, GNAPI Quessedia Alex Philippe Zougbo, YEO Arouna, KOFFI Kouakou Sylvain, ETTIEN N'Doua Ettienne, TIE BI Galla Guy Roland et YEO Mitanhantcha**, Sondages archéologiques à Natio 1 (Sinématiali, Côte d'Ivoire) : premiers résultats ----- **pp.8-19**

HISTOIRE ANCIENNE ET MEDIEVALE

2. **BOTÉMA Hugues Marcel**, La reconstruction de l'acropole et la grandeur démocratique d'Athènes
pp.20-30

HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE

3. **BIYOGHE BI ELLA Éric Damien, ITOUMBA Olive Pulchérie**, L'alternance politique au Gabon depuis le retour du multipartisme dans ce pays : une perspective bloquée (1993-2005), **pp.31-46**
4. **HAMADOU Hassane**, Le parti SAWABA et la lutte d'émancipation politique du Niger : de l'U.D.N. à la dissolution (1950-1960), ----- **pp.47-58**
5. **KOUAMELAN Dangni Thomas, OUATTARA Fonni N'golo Youssouf et OUATTARA Adaman**, Les Essandane du Moronou : des origines à la fondation de Kangandi (1721-1800) - **pp.59-70**
6. **PONDI Éric Achille Emmanuel**, Le port de Kribi à l'épreuve de la compétition régionale : ambitions, contraintes et stratégies d'intégration dans le Golfe de Guinée, ----- **pp.71-84**

Nota Bene : Les opinions et analyses présentées dans cette publication n'engagent que leurs auteurs et nullement la rédaction de la revue électronique d'Histoire, d'Arts et d'Archéologie, SIFOE.

Référence de cet article : **BIYOGHE BI ELLA** Éric Damien, **ITOUMBA** Olive Pulchérie,
« L'alternance politique au Gabon depuis le retour du multipartisme dans ce pays : une perspective
bloquée (1993-2005) », in *Revue SIFOE*, n°25, Juin 2026, pp.31-46.

Soumission / 17-12-2025
Évaluation / 19-12-2025
Publication / 30-06-2026

SIFOE n° 25, Juin 2026

L'ALTERNANCE POLITIQUE AU GABON DEPUIS LE RETOUR DU MULTIPARTISME DANS CE PAYS : UNE PERSPECTIVE BLOQUEE (1993- 2005)

Eric Damien BIYOGHE BI ELLA

IRSH-CENAREST

Libreville-Gabon

ebiyoghe@yahoo.fr

Olive Pulchérie ITOUMBA

IRSH-CENAREST

Libreville-Gabon

olivercherie@yahoo.fr

Résumé

Le présent article s'intéresse aux facteurs ayant constitué un frein à toute perspective d'alternance politique au Gabon depuis le retour du multipartisme dans ce pays en 1990. Avec comme point d'ancrage les élections présidentielles 1993, 1998 et 2005, l'analyse ambitionne de démontrer comment le Gabon, qui s'est pourtant engagé sur la voie de la démocratisation, en adoptant une série de mesures tendant à intégrer l'ensemble des acteurs politiques dans l'organisation des élections et à promouvoir la transparence, n'a connu aucune alternance au pouvoir. En effet, malgré la tenue à échéance régulière des élections présidentielles et les crises postélectorales liées aux irrégularités et contestations populaires, les résultats de l'analyse auxquels nous sommes parvenus, fondés sur la collecte et l'exploitation rationnelle des sources disponibles, révèlent un système électoral vicié avec des acteurs institutionnels acquis au président de la République, Omar Bongo Ondimba, régulièrement déclaré élu à la tête de l'État.

Mots-clés : Alternance politique - Élections présidentielles - Frein - Gabon - Démocratie – Transparence.

Abstract

This article examines the factors that have hindered any prospect of political change in Gabon since the return of multiparty politics in 1990. Focusing on the presidential elections of 1993, 1998 and 2005, this analysis aims to demonstrate how Gabon, despite having embarked on the path to democratisation by adopting a series of measures designed to involve all political actors in the organisation of elections and promote transparency, has not seen any change in power. Indeed, despite the regular holding of presidential elections and post-election crises linked to irregularities and popular protests, the results of our analysis, based on the collection and rational use of available sources, reveal

a flawed electoral system with institutional actors loyal to the President of the Republic, Omar Bongo Ondimba, who is regularly declared elected as head of state.

Keywords: Political alternation - Presidential elections - Brake - Gabon - Democracy – Transparency.

Introduction

La réinstauration du multipartisme au lendemain des conférences nationales au début des années 1990 dans un certain nombre de pays africains d'expression francophone fut considéré comme salubre par ces peuples, longtemps assoiffés de liberté. Si l'événement a suscité beaucoup d'espoir et d'enthousiasme, à cause des valeurs qu'il véhicule et les perspectives de gouvernance qu'il offre aux populations de se choisir leurs propres dirigeants, il n'en demeure pas moins qu'il a fini par devenir source de désillusions au fil des années. En nous appuyant sur le cas du Gabon où, en dépit des nombreuses réformes politiques et constitutionnelles organisées pour implémenter la démocratie, aucune alternance au sommet de l'État n'a été observée. Et pour notre objet, il semble opportun de nous attarder sur les contours de ce concept d'alternance, qui vient du verbe « alterner » en latin *alternare* et signifie « faire succéder l'un après l'autre ». La notion peut renvoyer à la « succession d'un parti et d'un autre à la majorité, dans un régime démocratique » (A. Rey, 1999, pp. 99-100), voir au « remplacement de la majorité [...] aux leviers de commande de l'État, de forces politiques, soit opposées, soit très différemment orientées » (A. Mathiot, 1984, p. 91). Manifestement, la question de l'alternance a régulièrement été abordée dans diverses sphères de la vie politique et intellectuelle ces dernières années (A. Menouni, 1984, p.93). M. Bernard (2017, p. 49) fait état d'un signe de maturité démocratique, cela d'autant plus qu'elle inaugure la fin d'un pouvoir, d'un règne présidentiel (J. Cihunda Hengelela, 2016, p.81) ou d'un régime. En clair, l'alternance est une nécessité politique (L. Hamon, 1984, pp.29-30), car elle rythme la vie politique, impose la rotation à la tête des États comme principe démocratique inaliénable et moteur d'une nouvelle gouvernance institutionnelle. En portant notre regard sur le Gabon, l'histoire révèle deux moments où le pouvoir a failli basculer, non pas du fait des élections, mais respectivement par le biais d'une tentative de coup d'État militaire (1964) et des bouleversements politiques internes liés à la conférence nationale (1990). Malgré ces deux contextes difficiles, les détenteurs de l'autorité suprême Léon Mba (1960-1967) et Omar Bongo Ondimba (1967-2009) sont parvenus à rebondir et consolider leur pouvoir (O. P. Itoumba : 2020). Si pour le premier, la question d'alternance n'a pu se poser, il reste que pour le second, la longévité au pouvoir depuis le retour du multipartisme dans ce pays, et cela malgré la tenue régulière des élections multipartites, pose la question d'alternance politique et nous amène à en déterminer les causes.

Pour mener à bien cette étude, nous avons circonscrit notre champ d'analyse en deux bornes chronologiques. La première, qui renvoie à l'année 1993, marque la tenue au Gabon de la première élection présidentielle multipartite ayant plongé le pays dans une grave crise sociopolitique, du fait de la fraude, de nombreuses irrégularités et d'un système électoral vicié. La seconde borne, qui date de 2005, renvoie également à une élection présidentielle au sortir de laquelle le candidat de la majorité, Omar Bongo Ondimba, a été plébiscité. En admettant que les mêmes causes produisent les mêmes effets, on pourrait transposer cette maxime au Gabon en subodorant l'hypothèse selon laquelle les acteurs institutionnels ont régulièrement emprunté les mêmes voies « pour se maintenir au pouvoir »¹. Autrement dit, malgré le contexte politique favorable, il n'y a point de perspective de changement de régime avec les mêmes dirigeants au sommet de l'État. Dans ce sens, l'apport des sources, de nombreux ouvrages,

¹ Entretien avec Jean Constant Edhou Assoum, Libreville, le 12 juin 2024.

articles et autres monographies nous aidera à mieux aborder le sujet et à renforcer notre argumentaire. Pour cette réflexion, qui s'attèlera à retracer les contextes instituant le retour du multipartisme au Gabon, les réformes institutionnelles relatives aux conditions d'organisation des élections et les facteurs qui freinent toute perspective d'alternance politique, notre démarche a été enrichie par la collecte des sources écrites et le recueil des témoignages auprès des personnes ressources à partir d'un canevas préalablement établi. Par la suite, nous avons procédé au recoupage des informations (écrites et orales) et à leur croisement avec celles relevant de la documentation disponible.

1. Des initiatives cruciales pour la réinstauration du multipartisme au Gabon (1990)

C'est sous l'effet de l'action conjuguée des « facteurs endogènes et exogènes »² que le Gabon a été conduit à emprunter la voie de la démocratisation. Si en interne, le pays est gagné à la fin des années 1980 par « une crise socio-économique et politique »³, en externe le pays subit le vent de démocratie, venu d'Europe de l'Est, et est contraint à des réformes politiques. Une conférence nationale est organisée à cet effet.

1.1. Le Gabon et le retour du multipartisme : point sur la conférence nationale et les événements y afférents

Pour l'histoire et la mémoire, il est à relever que c'est la conférence nationale en 1990 qui marque le retour du multipartisme au Gabon. Moment d'échanges et de confrontation des idées entre l'opposition et les représentants du pouvoir, ces assises se tiennent du 27 mars au 19 avril 1990 à Libreville, notamment à la cité de la Démocratie. Présidée par Monseigneur Basile Mvé Engone, homme d'église et archevêque métropolitain de Libreville, cette grande messe politique mobilisa près de cent soixante-seize associations, parmi lesquelles on note soixante-quatorze à caractère politique (N. Metegue N'Nah, 2006, p. 226). Avant de donner les grands traits caractéristiques desdites assises, qui représentent un tournant majeur dans l'histoire politique et institutionnelle du Gabon, il paraît nécessaire d'analyser brièvement quelques événements catalyseurs sur les plans économique, social et politique.

² Les éléments constitutifs de ces facteurs sont analysés dans le présent point. Toutefois, nous pouvons énumérer, au titre des facteurs endogènes, un contexte socio-politique marqué par des manifestations contre les arrestations arbitraires, l'interdiction de toute activité politique hors du PDG, la paralysie des secteurs parapublic et public avec des grèves des postiers, enseignants, étudiants et élèves en 1990, les effets de la baisse du prix du pétrole, la fermeture de plusieurs entreprises etc. Au titre des facteurs exogènes, nous avons la chute du mur de Berlin en 1989 et l'effondrement du bloc de l'Est qui déstabilisent les États monolithiques d'Afrique francophone, et le positionnement de la France, qui recommande le retour au multipartisme.

³ La crise socioéconomique que traverse le pays, et dont la conséquence est l'affaiblissement du système Bongo, prend sa source dans l'effondrement du prix pétrole, la fermeture de certaines entreprises, le chômage, les grèves dans divers secteurs d'activités et les mouvements de revendications des libertés, confisquées depuis la création du PDG comme parti unique le 12 mars 1968.

Deux acteurs emblématiques de la conférence nationale du Gabon



À gauche : Mgr Basile Mve Engone, Archevêque métropolitain de Libreville et président de la conférence chargé de conduire les travaux devant définir les contours des futures réformes socio-politiques. À droite : Omar Bongo, président de la République du Gabon, initiateur de la conférence nationale

Source : *L'Union*, le quotidien gouvernemental n°4266 du 28 mars 1990, p. 1

Au niveau économique, le contexte lié à la crise pétrolière prive le pays d'une grande partie de ses recettes et de toute perspective de modernisation face à une population en quête de bien-être. Peu peuplé et longtemps considéré comme un eldorado, car bénéficiant des revenus tirés des chocs pétroliers⁴ des années 1970, le Gabon était rangé dans le registre des pays qui ne semblaient pas avoir le chômage comme préoccupation. En effet, à la faveur de ces années fastes, les pouvoirs publics ont entrepris de grandes réalisations de modernisation et de développement des infrastructures, notamment au niveau routier, aérien et ferroviaire à l'effet d'abriter en 1977 le sommet de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). Cependant, la dépendance du Gabon vis-à-vis du pétrole l'exposait dès le milieu des années 1980 à une crise économique, dont les conséquences furent la diminution du pouvoir d'achat des populations, la faillite de plusieurs entreprises et le chômage, jusqu'alors méconnu dans le pays. A ces différents facteurs relatifs au contexte économique, il faut ajouter la mal gouvernance et d'autres maux symptomatiques, dont les dirigeants gabonais ont fait preuve durant des décennies, en attestent ces propos : « l'arrogant étalage de certaines richesses d'origines douteuses [...], les abus de pouvoir au détriment des sans droit et sans voix, les disparités entre les classes possédantes jouissant d'une sorte d'immunité et les masses [...] sont les symptômes d'une crise morale et spirituelle entrain de miner la racine de notre société » (O. P. Itoumba, 2016, p. 244). D'aucuns disent même que « la lutte pour les postes politico-administratifs, seuls véritablement capables d'assurer une aisance matérielle aussi rapide que soudaine, a vite supplanté l'émergence d'une conscience citoyenne de lutte pour le développement du pays » (J. Toung Nzué, 2013, p.106).

Ce tableau sombre, qui dépeint une société gabonaise engluée dans la récession économique, affiche aussi un contexte politique et social marqué par la privation des libertés fondamentales, les injustices sociales, la dégradation des conditions de vie et de nombreux mouvements syndicaux. Ici, l'intensification des manifestations⁵ étudiantes de l'Université Omar Bongo, fin décembre 1989, qui

⁴ Il s'agit des chocs pétroliers de 1973 et 1979.

⁵ Les manifestations étudiantes au Gabon trouvent leur origine dans les revendications de meilleures conditions de vie et d'études au sein du campus. Les étudiants réclament entre autres la construction de nouveaux amphithéâtres, la reprise des cours (les enseignants étant en grève), le paiement des bourses, l'amélioration des services au sein du restaurant universitaire.

s'étend autour du premier trimestre 1990 à d'autres facultés et établissements secondaires et primaires de la place (O. P. Itoumba, *op. cit.*, p.245), « vient exacerber ce climat social déjà tendu et fragiliser davantage le régime Bongo »⁶. Au bénéfice de notre étude, nous prendrons à notre compte quelques extraits de l'organisation politique M-241 publiés pour rendre témoignage des événements de janvier 1990 :

« Le 16 janvier, les étudiants de l'université Omar Bongo, au Gabon, entrent en grève et occupent l'université pour protester contre le manque de professeurs et de moyens. Le 18 janvier, ils entraînent les collégiens et lycéens, ainsi que les jeunes chômeurs [...]. Dans les quartiers populaires, comme Mont-Bouët, Akébé, Rio, Kembo, l'agitation se transforme en émeutes [...] le pouvoir riposte en fermant universités, lycées et collèges. Le 19, l'agitation gagne de l'ampleur [...]. Le gouvernement interdit les attroupements [...] et instaure le couvre-feu à partir de 19 heures. Le 23 mars, les travailleurs du pétrole de Port Gentil se mettent en grève [...]. Bongo essaie de négocier avec chaque catégorie à part, mais devant la menace de la généralisation de la lutte [il] recule [et] reconnaît le multipartisme. »⁷

A ces différents facteurs internes, il faut inclure les événements survenus au plan international, précisément l'effondrement du mur de Berlin, en novembre 1989 et la dislocation du bloc communiste (l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques) intervenus à la fin de la Grande guerre (1939-1945) qui « bouleversent l'ordre mondial et déstabilisent les anciens régimes dictatoriaux d'Afrique francophone notamment »⁸. Ce vent de changement, qui a pour toile de fond le retour du multipartisme et la démocratisation dans ces États, est aussi à l'ordre du jour lors du discours de François Mitterrand à la Baule en juin 1990. En effet, dans le cadre des nouvelles options de sa politique étrangère, la France fait de l'ouverture du jeu politique un élément majeur de sa coopération avec les États africains et les poussent à s'engager sur cette voie. À ce sujet, le Gabon dont le régime est impacté par des pressions internes, est contraint à l'ouverture politique au début des années 1990. Fort de ce contexte, la conférence nationale présentée comme une assemblée cathartique (F. D. Obiang : 1999) se déroule de mars à avril 1990. Elle rassemble toutes les forces vives de la nation. Cette grande messe nationale, loin d'être souveraine, entend orienter le pays sur la voie de la démocratisation.

De fait, le 9 avril les conférenciers s'accordent sur le retour immédiat du multipartisme, la formation d'un gouvernement de transition (F. Gaulme, 1991, p. 52) et « étrangement le maintien du président Omar Bongo à la tête du pays »⁹. À cela s'ajoutent la mise en place d'un comité de suivi des actes de la conférence [...] le vote d'une constitution pour la période transitoire puis la définitive (N. Metegue N'Nah, *op. cit.*, p.227) et l'organisation des élections multipartites.

⁶ Entretien avec Alphonse Mbeng Ndong, Oyem, le 14 août 2014.

⁷<https://www.facebook.com/MMM241/posts/-/%C3%A9v%C3%A9nements-janvier-1990-au-gabon-le-16-janvier-les-%C3%A9tudiants-de-l'universit%C3%A9-oma/5227438207274071/> (Consulté le 24/03/2024)

⁸ Entretien avec Jean Pierre Doucka, Libreville, le 16 octobre 2018.

⁹ Entretien avec Moufengui, Libreville, le 17 juin 2016.

Quelques représentants de l'opposition présents à la conférence nationale



Source : <https://www.facebook.com/photo.php?fbid=128867075256909&id=107929780683972&set=a.107935894016694> (Consulté le 22 novembre 2025)

1.2. Les acteurs politiques gabonais et la mise en application des actes de la conférence nationale

Pour certains observateurs de la vie politique et institutionnelle du Gabon, la loi n°4/90 du 28 mai 1990 portant Constitution transitoire « marque une rupture avec les dispositions antérieures »¹⁰, notamment celles de mars 1983¹¹. Globalement, elle fait mention de la séparation entre l'Etat et le Parti démocratique gabonais (PDG), reconnu auparavant comme l'entité politique opérant dans tous les domaines du pouvoir (W.A. Ndombet, 2009, p.154). Désormais, au gré des nouvelles dispositions constitutionnelles, le Gabon vient de renouer avec le multipartisme en reconnaissant à tout citoyen le droit à la liberté de s'associer, de s'exprimer et d'animer la vie politique, économique et sociale. L'article 5 de la Constitution provisoire du 28 mai 1990 dispose à cet effet :

« Les partis et les associations à caractère politique concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement dans le cadre fixé par les lois et règlements. Ils doivent respecter les principes démocratiques, la souveraineté nationale, l'ordre public et l'unité nationale »¹².

En d'autres termes, « l'esprit de ladite disposition invite tous les mouvements politiques à participer à la vie de la nation et à donner de la vitalité au multipartisme, à la liberté d'expression et de choix des gouvernants »¹³. Ici, le PDG, qui n'est pas dissout par la conférence nationale, n'est plus le seul parti à occuper la scène politique gabonaise. A ses côtés, des mouvements politiques et associations de tout genre, nouvellement créés, se sont aussitôt mis dès 1990 en rang de bataille à l'effet de prendre part aux premières joutes¹⁴ électorales et conquérir dès l'automne les institutions établies telles que

¹⁰ Entretien avec Alphonse Mbeng Ndong, Oyem, le 14 août 2014.

¹¹ Cf. aussi la Constitution gabonaise, loi n°1/75 du 15 avril 1975, modifiée par la loi n°1/79 du 26 mai 1979, modifiée par la loi n°6/81 du 22 août 1981 (W.-A. Ndombet, 2009, p.153).

¹² Loi n°4/90 du 28 mai 1990 portant Constitution gabonaise transitoire de 1990, Libreville, Multipress, 1990, p. 7.

¹³ Entretien avec Jean Constant Edhou Assoum, Libreville, *op. cit.*

¹⁴ Il s'agit des élections législatives et locales.

l'Assemblée nationale, les collectivités locales, le Conseil économique et social et la présidence de la République.

Après les dispositions transitoires, une Constitution définitive relevant de la loi n°3/91 du 26 mars 1991¹⁵ est promulguée. Ce nouveau texte de loi a également la particularité de s'être enrichi du préambule de la charte nationale des libertés¹⁶, issue de la conférence nationale. Dans ses dispositions préliminaires, la nouvelle Constitution du 26 mars 1991 crée de nouvelles institutions, autorise l'exercice des libertés d'expression et renforce les principes démocratiques et le respect des droits humains, en ces termes : « la République gabonaise reconnaît et garantit les droits inviolables et imprescriptibles de l'homme »¹⁷. Ainsi, au bénéfice des populations, la nouvelle donne constitutionnelle établit un système politique qui reconnaisse à chaque citoyen le droit de se prévaloir de ses libertés (d'expression, de vote et d'association par exemple). Elle marque « une véritable révolution en termes d'exercice du droit aux libertés fondamentales et d'observation des principes démocratiques »¹⁸ ; ce d'autant plus qu'elle se distingue largement des précédentes constitutions relatives au parti unique¹⁹. Ici, J. Bipele Kemfouedio (2022, p. 1) note à cet effet que la constitution du 26 mars se manifestait par elle « l'encadrement et la séparation juridique des pouvoirs des gouvernants et la démarcation du juge constitutionnel dans la protection des droits fondamentaux ». De plus, de nouveaux organes institutionnels voient le jour pour donner de la forme au nouveau système de gouvernance politique pendant que d'autres comme le Conseil économique et social sont renforcés (cadre juridique, composition, administration et fonctionnement). Parmi les premiers, il y a la Cour constitutionnelle et le Conseil national de la communication. Concernant le premier, il est considéré comme : « l'organe régulateur du fonctionnement des institutions et de l'activité des pouvoirs publics »²⁰ et statue sur la régularité des élections présidentielles, dont il proclame les résultats. Elle reste en charge du management des organismes étatiques et des services concernés et dispose des compétences pour valider ou non un scrutin électoral. Sur le second point, la nouvelle Constitution crée le Conseil national de la communication et « en fait un organe de régulation de la communication en toute circonstance au Gabon. Elle dispose en son article 95 :

« au respect de l'expression de la démocratie et de la liberté de la presse sur toute l'étendue du territoire ; à l'accès des citoyens à une communication libre ; au traitement équitable de tous les partis et associations politiques ; au respect des règles concernant les conditions de production, de programmation et de diffusion des émissions relatives aux campagnes électorales »²¹.

C'est fort de ce cadre institutionnel que les différents organes de presse, de tous les camps politiques, ont pu se mouvoir sur le terrain à travers divers reportages sur les premières élections multipartites et dynamiser le processus démocratique en cours au Gabon.

2. Le retour du multipartisme : les premières élections présidentielles de 1993 et les Accords de Paris

Après plus de deux décennies de confiscation du pouvoir par le régime monopartite, instauré par le président Omar Bongo en 1968, le Gabon renoue avec les pratiques démocratiques qui invitent chaque électeur à choisir librement son candidat. Toutefois, ce retour au multipartisme n'est pas sans

¹⁵ Loi n°3/91 du 26 mars 1991 portant Constitution de la République Gabonaise, Direction des publications officielles, Libreville, Multipress, 1991.

¹⁶ Cette charte nationale des libertés de 1990 est héritée de la Conférence nationale.

¹⁷ Article 1 de la Constitution de la République Gabonaise de 1991, p. 37.

¹⁸ Entretien avec Joseph Eloi Moussavou, Libreville 23 avril 2017.

¹⁹ Cette période est marquée par un lien étroit entre l'État et le PDG, mais avec une prédominance pour le dernier, qui régula la vie publique gabonaise (W.-A. Ndombet, 2009, p.153).

²⁰ Article 83 de la Constitution de la République Gabonaise de 1991, p. 42.

²¹ Article 95 de la Constitution de la République Gabonaise de 1991, p. 43.

conséquence, car les acteurs d'hier, détenteurs du pouvoir (exécutif et sa majorité) veulent conserver leurs acquis contre vents et marées pendant que l'opposition souhaitait à tout prix l'alternance. Ce bras de fer, combiné à une série de grèves, provoque la grave crise politique qui secoue le Gabon. Pour rétablir l'ordre au sein du pays, les acteurs politiques n'ont guère le choix que de dialoguer pour la paix, la cohésion et l'avenir politique du pays.

2.1. L'élection présidentielle de décembre 1993 : de l'espoir pour l'alternance au désenchantement

Le scrutin présidentiel du 5 décembre 1993 met en lice treize candidats (N. Metegue N'Nah, *op.cit.*, p. 261), dont le sortant Omar Bongo, à la tête de l'État depuis 26 ans. Si le nombre de candidats peut paraître élevé, notamment avec un corps électoral composé d'un peu plus de 450 000 Gabonais (J. John-Nambo, 1994, p.133), c'est sans compter avec l'espoir d'alternance tant suscitée par cette élection. En effet, après des décennies de domination politique et institutionnelle (O.P. Itoumba, 2020, p.85), le peuple gabonais trouve en ces élections « une opportunité de choisir librement son prochain président et par conséquent changer de régime. »²² Mais le changement, ardemment souhaité, n'a pas lieu. Car le président Bongo est reconduit au pouvoir le 9 décembre 1993, dès le premier tour, avec 51,18% de suffrages exprimés (J. John-Nambo, *op.cit.*, p.133). C'est fort d'un contexte électoral truffé d'anomalies que les résultats sont annoncés par le ministre de l'Administration du territoire, Antoine Mboumbou Miyakou. En effet, ce dernier, avant même que les opérations de dépouillement ne soient achevées, déclare le président sortant vainqueur. Vivement contestée par l'opposition, qui crie au coup d'État électoral (O.P. Itoumba, 2011, p. 172), cette victoire, rejetée, provoqua un déferlement de violence dans le pays ; exposant les villes de Libreville et Port-Gentil à des « casses et incendies des magasins, des lieux publics de loisirs et des bâtiments administratifs, érections de barricades, insurrection etc. » (N. T. Ngolo Diramba, 2012, p.154). Ici, les contours de cette élection, organisée par l'Administration, laissent croire que l'alternance n'est pas pour cette fois. Qualifiée de parodie, voire de simulacre (J. John-Nambo, *op.cit.*, p.133), l'élection présidentielle de 1993 met en lumière de nombreuses irrégularités, relevées par une mission des observateurs de l'ONU. Cette dernière note fait constater que :

« L'Organisation des Nations Unies a, dès 1993, procédé à un recensement, base tout à fait pertinente pour l'élaboration des listes électorales. Malheureusement, le ministère de l'Administration territoriale n'a pas été à la hauteur de cet enjeu et a produit des listes électorales peu fiables. Cet incident a malheureusement provoqué la suspicion de l'opposition [...] cette situation reste le leitmotiv de l'opposition pour contester le déroulement du processus électoral » (E.-D. Biyoghe Bi Ella, *op. cit.*, p.31).

Et d'ajouter plus loin « qu'une des exigences fondamentales du code électoral gabonais n'a pas pu être respectée. Pour voter, l'électeur doit, en effet, être inscrit sur la liste électorale. Cette exigence n'a pas pu être vérifiée puisqu'aucun bureau de vote n'avait cette liste électorale dans toute la région de Libreville, ce qui représente près de 50% de l'électorat » (*Ibidem*). Afin de marquer leur mécontentement face à ce « passage en force »²³ que certains qualifient de coup d'État électoral (G. Rossatanga-Rignault, 1997, p. 272), les membres de l'opposition (notamment ceux de la Convention des Forces du Changement) ont pris le soin de se regrouper au sein d'une structure commune dénommée le Haut Conseil de la Résistance²⁴ pour poser un certain nombre d'actes subversifs, dont la mise en place d'un gouvernement parallèle confié à Pierre André Kombila, du Rassemblement national des bûcherons (RNB) et l'appel à l'insubordination générale. À côté de cela, le HCR engagea en vain un recours en annulation des résultats auprès de la Cour constitutionnelle. En guise de réponse, les autorités font usage des mesures de rétorsion d'une rare

²² Entretien avec Clément Abessole Engo, Libreville, le 17 novembre 2024.

²³ Entretien avec Eloi Joseph Moussavou, Libreville, le 23 avril 2017.

²⁴ Au départ Haut Conseil de la République (HCR).

violence qui ne font qu'aggraver le climat politique et social déjà très tendu. C'est dans cette atmosphère oppressante qu'émergent différentes grèves, notamment celle de l'Intersyndicale²⁵, mais aussi celle de la Confédération Gabonaise des Syndicats Libres (CGSL), largement suivie et plongeant le pays dans un déchainement de violences. Le bilan est de plusieurs morts, avec de nombreux blessés, des arrestations et d'énormes pertes matérielles (N. Metegue N'Nah, *op.cit.*, p.272). Face à cette situation si préoccupante pour la communauté internationale et alarmante à l'échelle nationale, l'un des candidats malheureux de la présidentielle de décembre 1993, Pierre Louis Angondjo Okawé²⁶, opposant au régime Bongo, président du Parti gabonais du progrès (PGP) et membre du HCR, en appelle à la paix des braves et aux négociations politiques.

2.2. Les Accords de Paris : une alternative politique à la crise postélectorale de 1993

Afin de mettre un terme à ce climat de tensions et désamorcer la crise postélectorale, le pouvoir en place approuve la proposition de paix émise par Angondjo Okawé et ouvre la voie au dialogue, un compromis historique. D'après Anaclé Bissiélo, « Me Agondjo Okawé a pris l'initiative de « l'appel à la paix des braves », sans doute pour éviter au pays de sombrer dans la guerre civile ; prouvant ainsi que dans les moments cruciaux, « il savait allier la fermeté idéologique et la fidélité aux principes avec le sens du compromis, car il n'a jamais perdu de vue l'intérêt général. »²⁷

Pierre Louis Agondjo Okawé : initiateur de l'appel à la paix des braves



Pierre Louis Agondjo Okawe est un acteur politique qui, par son appel à la concertation nationale a éloigné le Gabon des affres d'une guerre civile en gestation du fait de la crise postélectorale de 1993.

Source : <https://www.google.com/search?q=images+de+Pierre+Louis+Agondjo+Okawe+1994&client=firefox-b->

Au lendemain de l'appel d'Agondjo Okawe, une série de pourparlers est engagée entre l'opposition et l'exécutif du 25 juillet au 25 août 1994 à Libreville. Communément désignées comme « pré-négociations », ces rencontres ont pour ambition de définir le cadre et le contenu du dialogue, mais aussi d'examiner les réclamations exprimées par le HCR (O.P. Itoumba, 2011, p.186). L'étape des négociations strictement dite se tient du 5 au 27 septembre 1994 à Paris, avec l'appui du médiateur de l'Organisation

²⁵ Celle-ci se compose du Syndicat des Enseignants de l'Éducation Nationale (S.E.E.N.A.), du Syndicat National des Enseignants et Chercheurs (S.N.E.C.), du Syndicat des Postes et Télécommunications (SY.NA.POS.TEL.) et du Syndicat des Professionnels de la Communication (SY.PRO.COM), de l'Union des Travailleurs du Gabon (U.T.G.) et le Comité pour l'école nouvelle du Lycée Technique National Omar Bongo. Cf. (N. Métégue N'Nah, *op.cit.*, p. 266).

²⁶ Il a obtenu 4.7% aux élections présidentielles du 5 décembre 1993.

²⁷ <https://www.jeuneafrique.com/129286/archives-thematique/pierre-louis-agondjo/> (Consulté le 26/11/2025).

de l'Unité Africaine (OUA), Kémoko Keita et d'autres observateurs internationaux²⁸. Il ressort de ces tractations les « Accords dits de Paris ». Paraphés à Libreville durant une cérémonie diffusée en direct sur le petit écran (G. Rossatanga-Rignault, *op.cit.*, p. 272), ces Accords ambitionnent avant tout dans leur préambule de :

« (...) préserver la paix et l'unité nationale [...] de promouvoir un État de droit dans la garantie des libertés fondamentales [...] de sauvegarder les acquis de la Conférence nationale, notamment le pluralisme politique et l'alternance au pouvoir comme virtualité de tout système démocratique, y compris celui instauré au Gabon depuis cette conférence »²⁹.

Soulignons que ce dialogue a permis de valider implicitement la légitimité du président Bongo (G. Rossatanga-Rignault, *op.cit.*, p. 272) et de susciter l'espoir chez l'opposition qui s'attend au partage du pouvoir. Ici, certains aspects ont été évoqués, notamment l'organisation transparente des élections, avec la création d'une Commission nationale électorale (CNE), à qui incombe désormais cette charge, au détriment du ministère de l'Intérieur ; la révision du code électoral, la formation d'un gouvernement de la démocratie. Au regard des enjeux des Accords dits de Paris, les populations gabonaises sont invitées à prendre part à un référendum le 23 juillet 1995 et se prononcèrent favorablement à hauteur 96,48% pour la modification de la Constitution.

3. Analyse des facteurs constitutifs du blocage de toute perspective d'alternance démocratique au Gabon

Sur ce troisième point de notre analyse, nous examinerons un certain nombre d'éléments qui mettent en péril toute possibilité de changement de régime politique par voie démocratique au Gabon. En effet, comment expliquer qu'avec un arsenal juridique et institutionnel aussi dense (réformes constitutionnelles, transformations structurelles etc.) et une volonté politique marquée par des assises nationales (Conférence nationale et dialogue de Paris etc.), les acteurs politiques peinent à hisser le Gabon parmi les pays démocratiques, « où les scrutins électoraux seraient irréprochables, c'est-à-dire transparents »³⁰ et sans contestation systématique des résultats ? Or, ce qu'on observe et nécessite notre intérêt, c'est un système électoral verrouillé par le pouvoir en place et un processus électoral sous contrôle.

3.1. Un système électoral verrouillé par une administration acquise au pouvoir

Malgré toutes les innovations et réformes institutionnelles enregistrées au Gabon, le système électoral, mis en place par le président Bongo dès son arrivée au pouvoir, reste le premier blocage à toute perspective d'alternance, car verrouillé. En créant son parti-état le 12 mars 1968, sous la dénomination du parti démocratique gabonais (PDG) ou encore « grand parti des masses » (W.-A. Ndombet, 2015, p.25), le président Bongo entend bien demeurer le seul maître de la scène politique nationale, cela d'autant plus que son parti a la mainmise sur la vie politique, économique et sociale. Pour conforter cette assertion, Wilson André Ndombet (2009, p. 43) souligne que c'est ce parti qui, à chaque élection, « investit les candidats à la présidence de la République, à l'Assemblée nationale, au Conseil économique et social, aux assemblées provinciales, départementales et locales et à toutes autres fonctions publiques ». C'est dans cette optique que d'aucuns qualifient ce système, où tout est centré sur le chef de l'État gabonais, de « bongocratisation », en le décrivant en ces termes :

²⁸ Il s'agit des représentants de la France (Henri Rethore), du Congo (Alphonse Niangoula), du Benin (Richard Adjaho), de l'Allemagne et de l'Union Européenne (Volker Berresheim) et du Canada (Gilles Poirier).

²⁹ Haut Conseil de la Résistance, *Les Accords de Paris*, Imprimerie Multipress Gabon, Libreville, juin 1996, p.5.

³⁰ Entretien avec Jean Obame, Oyem, le 9 août 2015 à Oyem.

« C'est Bongo et lui seul qui définit les modalités et fixe les règles du jeu politique, norme la société, définit le bien et le mal, indique aux populations comment elles doivent lui obéir, ou du moins faire semblant (...) le système se définit par la centralité qu'y a acquise Omar Bongo [...] qui fait fonction d'alpha et d'oméga de ce système ». (T. Atenga, 2003, p.120).

D'après Jérôme Touny (2013, p. 68), cette concentration du pouvoir va jusqu'aux décisions de promotion des cadres. Autrement dit, il nomme qui il veut à la place qu'il veut. C'est dans cet environnement despotique que le pays et l'ensemble des couches sociales évoluent, et se doivent de faire allégeance au risque d'en subir les représailles. Si le président Bongo est bien celui qui exerce le contrôle sur l'Administration et les institutions de la République, il reste qu'il bénéficie du soutien d'une élite politico-administrative acquise à sa cause, car mue par des avantages offerts. De plus, avec « le maintien du président Omar Bongo à la tête de l'État à l'issue des premières élections présidentielles multipartites entachées d'irrégularités »³¹, le nouveau système met tout en œuvre pour s'assurer un avenir prometteur. Et le dispositif législatif et institutionnel élaboré au lendemain des Accords de Paris de 1994 n'est pas pour limiter les ambitions des détenteurs du pouvoir qui y trouvent une occasion de légitimation. À titre de rappel, les magistrats choisis pour diriger la Commission nationale électorale (organe supposé garantir la transparence électorale) durent faire face à cette réalité. Face aux opérations de vote, ils eurent la réputation d'accorder un traitement préférentiel au pouvoir en place, comme rapporté dans ces propos : « le doute sur l'impartialité des magistrats affectés à la tête de cette institution et leur inefficacité à garantir la transparence, le caractère conjoncturel et alternatif de la présidence » (E.-D. Biyoghe Bi Ella, 2019, p.91).

Dans le cadre de l'organisation des élections au Gabon, la tâche est confiée aux magistrats pour diriger la CNE, dont le président est nommé par le chef de l'Etat, « au sein de l'appareil sur lequel il a la mainmise » (J.-M. Essono Nguema, 2010, p.74), c'est dire le Conseil supérieur de la magistrature. En clair, la « CNE qui a vocation à organiser et veiller sur la fiabilité des élections est engluée dans un appareil d'État où les institutions sont acquises au régime en place »³². Pour corroborer cette assertion, E.D. Biyoghe Bi Ella (2022, p. 38) souligne à cet effet :

« La CNE, qui est l'instrument chargé de garantir la transparence, reste noyée dans un dispositif où il y a, en amont l'administration et en aval, la même administration et la Cour constitutionnelle. Cette pluralité d'acteurs qui interviennent dans le processus électoral gabonais, alourdissent ainsi le système électoral du pays et nous permettent de voir la volonté de la classe politique dirigeante d'avoir la mainmise sur tous les scrutins. Déjà, le processus des élections politiques est élaboré de telle sorte que des pans importants de leur organisation (gestion du fichier électoral et proclamation des résultats finaux) relèvent, non de la Commission nationale, mais d'autres acteurs institutionnels (...) ».

Dans ce système électoral, l'administration est chargée de gérer le fichier électoral et la Cour constitutionnelle, qui se prononce en dernière instance, est en charge de la proclamation des résultats, de la validation ou non d'une élection. Comme stipulé ainsi :

« la Cour constitutionnelle statue obligatoirement sur la régularité de toutes les élections (...) dont elle proclame les résultats des élections (...). [Elle] est saisie en cas de contestation sur la validité d'une élection, par tout électeur, tout candidat, tout parti politique ou délégué du Gouvernement dans les conditions prévues par la loi organique »³³.

Enfin, il y a aussi une autre réalité qui remet en doute l'impartialité des acteurs institutionnels (Administration, CNE et Cour constitutionnelle) engagés dans le processus électoral : celle relevant des conditions de désignation des responsables. Ici, tous sont nommés

³¹ Entretien avec Moufengui André, Libreville, le 17 juin 2016.

³² Entretien avec Gilles Biyang Ondo, Libreville, le 17 janvier 2017.

³³ Article 84 de la Constitution de la République Gabonaise, p. 42.

par le président de la République et agissent au profit du régime, dont ils se servent pour garantir leurs privilèges. Vu sous cet angle, le pays ne peut espérer à une quelconque alternance au sommet de l'Etat, le système étant verrouillé.

3.2. L'exécutif au contrôle des processus électoraux

En instituant la Commission nationale électorale au sortir des négociations de Paris en 1994, les acteurs politiques gabonais de l'opposition comme de la majorité souhaitaient avant tout éloigner le pays du spectre de la contestation des résultats, généralement dû à des irrégularités lors des opérations de vote, à la fraude et au dysfonctionnement des organes. A côté de l'Administration, qui gère le fichier et le matériel électoral, la Commission nationale électorale a la difficile mission de « l'organisation et l'administration de chaque élection politique et référendaire » (E.-D. Biyoghe Bi Ella, *op.cit.*, p. 90). Née à la suite de la crise postélectorale de la présidentielle de 1993 par la loi n°7/96 du 12 mars 1996 portant dispositions communes à toutes les élections, la CNE est l'objet de critique du fait de la qualité de ses membres : tous magistrats, nommés par le chef de l'exécutif. Aussi depuis sa création, cette commission peut se prévaloir de l'organisation des élections locales (1996 et 2001), législatives (1996 et 2002), sénatoriales (1997 et 2003) et présidentielles de 1998 et 2005 (E.-D. Biyoghe Bi Ella, *op.cit.*, p.61). Les résultats issus de ces différents scrutins électoraux ont toujours été au bénéfice des candidats du PDG et ses alliés, en dépit des recours effectués par l'opposition. Par conséquent, la Commission nationale électorale, dont « les caractéristiques fondamentales étaient sous-tendues par la neutralité et l'impartialité des membres, semble se détourner de ces objectifs essentiels pour l'image de l'institution. »³⁴ Certainement prise au piège et soumise sous pression par l'ensemble des acteurs politiques, de l'opposition et de la majorité, cette dernière est accusée d'être au service du pouvoir qui, l'ayant taillée à sa juste mesure, laisse passer toutes les irrégularités comme en attestent E. D. Biyoghe Bi Ella (2022, p. 61) « la CNE favorisait l'ouverture des bureaux de vote avant l'heure officielle, les bourrages d'urnes, les votes multiples à travers les déplacements d'électeurs d'un bureau de vote à un autre, l'existence de doublons, la disparition des noms de certains électeurs des listes électorales et l'achat des électeurs le jour du scrutin ».

En sus, malgré les modifications apportées au niveau de la législation entre 1998 et 2002 dans le cadre de l'organisation pratique des élections et du fonctionnement des institutions impliquées dans ce processus, l'on constate que la balance penche toujours du même côté. Tout comme cette fameuse « Tour de Pise », les résultats des élections présidentielles sont toujours en faveur de la majorité. Ainsi, aucune alternance ne semble se profiler ; cela est d'autant plus avéré que les élections présidentielles de 1998 et 2005 sont une fois de plus remportées par le candidat Bongo, respectivement 66,55% et 79,2% (O.P. Itoumba, 2011, p.198). À chaque occasion, le score est en nette progression, faisant penser aux propos de Jean-François Bayart : « le processus de démocratisation a tourné à l'avantage des équipes en place en particulier [...] au Gabon » (T. Auracher, *op.cit.*, p.125). Pourtant à la veille de la présidentielle de 2005, quelques personnalités politiques de l'opposition expriment des doutes sur la fiabilité de ce scrutin et souhaitent le réaménagement de la CNE (E. D. Biyoghe Bi Ella, *op.cit.*, p.91). Enfin de compte, le constat est clairement établi que depuis le retour du multipartisme, les processus électoraux témoignent de la suprématie du camp de la majorité présidentielle et de son administration. Toute chose qui justifie de l'incapacité de la CNE à organiser des élections fiables, transparentes et crédibles, car elle-même soumise au contrôle du pouvoir (E. D. Biyoghe Bi Ella, *op.cit.*, p.93). Bien que neutre, du fait de l'apparence des origines de ses membres (magistrats), et malgré la présence en son sein des partis ou groupements de partis politiques représentés à parité, majorité et opposition et la qualité de ses démembrements aux échelles nationale, provinciale, départementale, communale³⁵, de

³⁴ Entretien avec Jean Clément Abessole Engo, *op. cit.*

³⁵ Haut Conseil de la Résistance, *Les Accords de Paris*, Imprimerie Multipress Gabon, Libreville, juin 1995, pp. 14-15.

nombreuses critiques sont formulées à l'endroit de la CNE au motif qu'elle n'a pas pu imposer la transparence depuis sa création, gage d'une véritable alternance démocratique.

Conclusion

En définitive, le retour du multipartisme en République gabonaise avait été ponctué par un certain nombre d'activités politiques dont les principales sont la création des partis et mouvements associatifs, la fin des revendications sociales, la tenue des meetings et autres formes d'animation politique sur les places publiques à travers le pays. À cela s'ajoutent les élections multipartites (locales, législatives et présidentielles). Organisées durant l'automne 1990 pour les deux premières et en décembre 1993 pour la dernière, ces élections présentaient un intérêt particulier en ce qu'elles constituaient un véritable enjeu de gouvernance institutionnelle et d'alternance. Or, les modalités de leur organisation, relevant exclusivement d'une administration dont les responsables sont accusés d'appartenir au parti au pouvoir, exacerbent les tensions. Pour les acteurs politiques de l'opposition et les leaders de la société civile, qui entendaient poser les bases de leur prise du pouvoir à partir de la conquête des collectivités locales et de la majorité des sièges à l'assemblée nationale, « l'administration ne présente aucunement des garanties de neutralité et de transparence »³⁶. Dans cette perspective, la présente analyse sur les perspectives d'une alternance politique bloquée au Gabon entre 1993 et 2005 peut être perçue comme une interrogation à la fiabilité des scrutins, à la crédibilité des institutions chargées de les organiser et finalement à la vitalité de la démocratie gabonaise qui « avait suscité enthousiasme et espoir auprès des populations au lendemain de la conférence nationale de 1990 »³⁷. En effet, l'étude part du postulat selon lequel « le président Omar Bongo, régulièrement candidat à sa propre succession, n'a jamais été inquiété par les joutes électorales, car constamment élu à la tête du pays avec des scores toujours en constante progression. »³⁸ À ce sujet, et partant des pressions externes (la vague de démocratie venue de l'Est, le discours de la Baule etc.) et les tensions politiques internes (dévaluation du franc CFA, série de grèves et manifestations syndicales, revendication de la démocratie par une opposition gabonaise exigeante, etc.), notre recherche nous a amené à apprécier la capacité de résilience des tenants du pouvoir à faire face au nouveau contexte politique et à sortir victorieux des scrutins présidentiels de 1993, 1998 et 2005. À ce propos, cette pérennité tient de ce que la majorité présidentielle a su mettre en place des mécanismes juridiques et s'entourer d'une élite politico-administrative acquise à sa cause, et cela depuis des décennies. C'est bien entendu lui qui nomme les hautes personnalités au niveau des institutions, dont la CNE mise en place après les Accords de Paris pour plus de transparence et de fiabilité au niveau électoral. Autrement dit en amont comme en aval, le système est fait de sorte que les résultats des urnes seront toujours favorables au président, car même la Cour constitutionnelle qui intervient en dernier ressort dans le processus électoral a toujours délibéré en faveur du système Bongo « dont la présidente fut longtemps considérée comme gardienne ».³⁹

³⁶ Entretien avec Gilles Biyang Ondo, *Op cit.*

³⁷ Entretien avec Alphonse Ella Biyogo, Libreville, le 20 janvier 2017.

³⁸ *Idem.*

³⁹ Entretien avec Jean Obame, *Op cit.*

Sources et bibliographie**Sources écrites**

« Conférence nationale : RSDG, cadre d'apprentissage du multipartisme », dans *L'Union*, le quotidien gouvernemental gabonais, n°4266 du 28 mars 1990, p. 1

Haut Conseil de la Résistance, *Les Accords de Paris*, Imprimerie Multipress Gabon, Libreville, juin 1995, 120 p.

Loi n°1/75 du 15 avril 1975 portant Constitution de la République gabonaise, modifiée par la loi n°1/79 du 26 mai 1979, modifiée par la loi n°6/81 du 22 août 1981 et modifiée par la loi n°1/83 du 4 mars 1983, Libreville, Multipress ; 1983.

Loi n°4/90 du 28 mai 1990 portant Constitution de la République gabonaise transitoire de 1990, Libreville, Multipress, 1990.

Loi n° 2/90 du 26 Juillet 1990 portant ratification de la Charte Nationale des Libertés, <https://mjp.univ-perp.fr/constit/ga1990c.htm> (Consulté le 27 novembre 2025).

Loi n°3/91 du 26 mars 1991 portant Constitution de la République gabonaise, dans *Journal hebdomadaire d'informations et d'annonces légales*, n° 229 Bis du 30 mars 1991, Libreville, Multipress Gabon; pp. 37-44.

Sources orales (témoins)

Nom (s) et Prénom (s) de l'informateur	Date et lieu d'entretien	Qualité et Profession	Age ou date de naissance
Mbeng Ndong Alphonse	Le 14 août 2014 à Oyem	Instituteur retraité et ancien maire adjoint du 1 ^{er} arrondissement d'Oyem (2008-2013)	76 ans
Obame Jean	Le 9 août 2015 à Oyem	Cadre retraité du secteur privé	74 ans
Ditengou Jean Paul	Le 20 juin 2016 à Libreville	Cadre retraité du secteur privé	66 ans
Moufengui André	Le 17 juin 2016 à Libreville	Fonctionnaire retraité	83 ans
Biyang Ondo Gilles	Le 17 janvier 2017 à Libreville	Cadre du secteur privé Retraité	69 ans
Moussavou Joseph Eloi	Le 23 avril 2017 à Libreville	Fonctionnaire retraité	76 ans
Ella Biyogo Alphonse	Le 20 janvier 2017 à Libreville	Fonctionnaire retraité	77 ans
Douka Jean Pierre	Le 16 octobre 2018 à Libreville	Fonctionnaire retraité	70 ans
Abessole Engo Clément,	Le 17 novembre 2024 à Libreville	Ancien opposant Fonctionnaire retraité	73 ans
Edhou Assoum Jean Constant,	Le 12 juin 2024 à Libreville	Cadre du secteur privé	60 ans

Références bibliographiques

- ATENGA Thomas, 2003, « Apprendre à vivre sans pétrole », *Politique africaine*, vol. 92, n°4, p. 117-128.
- AURACHER Tim, 2001, *Le Gabon, une démocratie bloquée ? Reculs et avancées d'une décennie de lutte*, Paris, L'Harmattan, 135p.
- Bipele Kemfouedio Jacques, 2022, « La constitution gabonaise de 1991 et le nouveau constitutionnalisme », (Actes des journées internationales de la Société d'histoire du droit du 23 au 25 mai 2019 à Clermont-Ferrand), *La revue du Centre Michel de l'Hospital*, n° 24, Clermont-Ferrand, pp. 1-29
- BIYOGHE BI ELLA Éric Damien, 2019, *Memento d'histoire des élections politiques au Gabon: institutions, dispositions, tensions, organisations, et maîtrise des données statistiques*, Paris, Complicités, 222 p.
- BIYOGHE BI ELLA Éric Damien, 2022, « Élections politiques et pluralisme démocratique au Gabon, la CNE, une institution de modernisation du système électoral : contexte de création, enjeux, opérationnalité et limites (1990-2006) », *Revue Boluki*, n°3, pp. 29-42.
- CIHUNDA HENGLELA Joseph, 2016, « Les garanties juridiques de l'alternance politique dans les chartes constitutives des organisations internationales africaines. Cas de l'UA, de la SADC et de la CIRGL », *Librairie Africaine d'Études Juridiques*, 80-97p.
- ESSONO NGUEMA Jean Marc, 2010, *L'impossible alternance au pouvoir en Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan, 164 p.
- GAULME François, 1991, « Le Gabon à la recherche d'un nouvel éthos politique et social », Les chemins de la démocratie, dans *Politique africaine*, n° 43, pp. 50-62.
- HAMON Léo, 1984, « Nécessité et condition de alternance », dans *L'alternance*, Pouvoirs, n°1, pp.19-43.
- ITOUMBA Olive Pulchérie, 2011, *Le processus de démocratisation en Afrique centrale de 1990 à nos jours : cas du Cameroun et du Gabon*, Thèse d'histoire, Amiens, Université Jules Verne d'Amiens.
- ITOUMBA Olive Pulchérie, 2016, « L'Église au Gabon. Évangélisation et montée en puissance des acteurs religieux en politique (1842-2015) », in *Le Gabon d'aujourd'hui*, MADEBE Joris Berthin (dir.), Éditions Oudjat, Libreville, Gabon, p. 231-257.
- ITOUMBA Olive Pulchérie, 2020, « La scène politique au Gabon: domination des chefs d'Etat (1960-2009) », *Revue Performances*, n°10, pp. 71-95.
- JOHN-NAMBO Joseph, 1994, « Parodie d'élection présidentielle au Gabon », *Politique africaine*, n°53, p.133-139.
- MATHIOT André, 1984, « L'alternance au pouvoir aux Etats-Unis », *L'alternance*, Pouvoirs n°1, pp.91-96.
- MENOUNI Abdeltif, 1986, « L'alternance et la continuité de la politique de l'Etat. Cas des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France », *Revue française de science politique*, pp.93-110.
- METEGUE N'NAH Nicolas, 2006, *Histoire du Gabon. Des origines à l'aube du XXIe siècle*, Paris, L'Harmattan, 366 p.
- NDOMBET Wilson-André, 2009, *Renouveau démocratique et pouvoir au Gabon (1990-1993)*, Paris, Karthala, 245p.
- NGOLO DIRAMBA Nadège Tatiana, 2012, « Les violences politiques au Gabon (1960-1994) », *Revue Gabonaise d'Histoire et Archéologie (HISTARC)*, n°1, pp. 139-159.
- OBIANG Ferdinand Dieudonné, 1999, *L'évolution politique et constitutionnelle au Gabon de 1990 à nos jours*, Thèse de doctorat en droit public, Toulouse.
- REY Alain, 1999, *Dictionnaire historique de la langue française, Le Robert*, tome1, Paris, 1381 p.
- ROSSATANGA-RIGNAULT Guy, 1997, « Gabon. Radioscopie du théâtre électoral », in *L'Afrique politique 1997*, Paris, CEAN, Karthala, pp. 271-293.

SIFOE, N° 25, JUIN 2026

Revue électronique spécialisée en Histoire, Archéologie et Arts

Université Alassane Ouattara-Côte d'Ivoire

revuesifoe@gmail.com

Éditeur : Presses Universitaires de Bouaké (PUBK)

ISSN 2313-2647

TOUNG NZUE Jérôme, 2013, *Élites et compromissions en Afrique. Légitimation d'un système et sous-développement au Gabon*, Paris, L'Harmattan, 220p.

Sources numériques

http://democratie.francophonie.org/IMG/pdf/rapport_DE_LA_MISSION_D_OBSERVATION_DES_ELECTIO

NS_PRESIDENTIE, (date d'accès : 17/11/2009).

<https://www.facebook.com/MMM241/posts/-%C3%A9v%C3%A9nements-janvier-1990-au-gabon-le-16-janvier-les-%C3%A9tudiants-de-luniversit%C3%A9-oma/5227438207274071/>

<https://www.jeuneafrique.com/129286/archives-thematique/pierre-louis-agondjo/> (Consulté le 26 novembre 2025).